

Guide des Parents



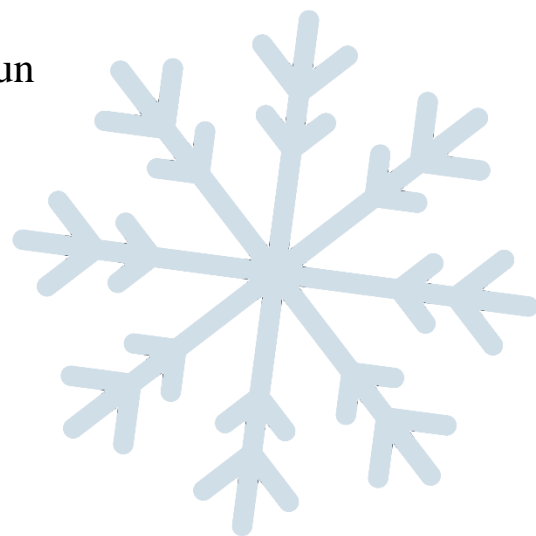
LOISIRS COMMUNAUTAIRES
SAINT·MICHEL

Nous sommes heureux et heureuses de vous offrir un camp des fêtes au sein de Loisirs communautaires Saint-Michel (LCSM).

Nous avons le bien-être de vos enfants à cœur, vous pouvez ainsi en tout temps communiquer avec nous si vous avez des questionnements, commentaires ou suggestions.

En vous souhaitant un joyeux temps des fêtes,

Toute l'équipe du LCSM



Les personnes ressources

Responsable des membres
Mark Herasymenko : administration@lcsm.qc.ca

Responsable des activités
Audrey Kahlé Lépine : responsable-activites@lcsm.qc.ca

Loisirs communautaires Saint-Michel
7501, rue François-Perrault, Montréal, QC, H2A 1M1
514-729-8467

Informations générales

Dates

Du 27 au 31 décembre

Lieu



Maison du citoyen : 7501, rue François-Perrault
Locaux 202 et 204

Horaire

De 8h à 9h : Service de garde AM
De 9h à 16h : Camp des fêtes
De 16h à 17h : Service de garde PM

Déroulement de la journée

8h00	Début du service de garde dans le local 202
9h00	Fin du service de garde et début des activités
10h15	Collation et toilettes
10h30	Animation
12h00	Diner et toilettes
12h30	Animation
14h30	Collation et toilettes
14h45	Animation
16h00	Fin des animations et début du service de garde dans le local 202
17h00	Fin du service de garde



Sac à dos de l'enfant

Matériel à avoir tous les jours

- * Lunch froid*
- * Deux collations*
- * Bouteille d'eau
- * Souliers de course
- * Deux masques ou couvre visage
- * Chaussettes de rechange
- * Vêtements de rechange (si possible)

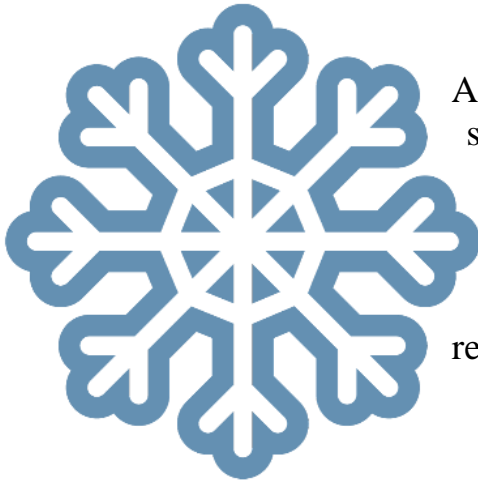
Vêtements chauds pour aller jouer dehors

- * Manteau
- * Pantalon de neige
- * Mitaines ou gants
- * Tuque
- * Foulard
- * Bottes d'hiver

Il est important d'identifier tous les effets personnels de votre enfant avec un crayon à l'encre indélébile.

**Prendre note que les aliments qui contiennent des noix ou des arachides sont proscrits.*

Vêtements appropriés



Afin que votre enfant puisse profiter des activités de façon sécuritaire, il doit porter tous les jours : pantalons, chandail, bas et souliers de course. La tenue doit être adéquate, confortable et adaptée à la température.

Si vous pouvez, prévoyez également des vêtements de rechange. Nous pourrions les utiliser en cas de besoin.



Code de vie

Les usagers de Loisirs communautaires Saint-Michel s'engagent à :

Contribuer au développement d'un esprit communautaire et d'entraide.

Respecter tous les usagers du centre.

Respecter le lieu et ses équipements.

Tenir et garder les lieux propres.

Adopter des comportements appropriés au centre (ex. ne pas courir, ne pas crier, etc.)

Respecter toutes les consignes.

Contribuer à une gestion verte de l'environnement.

Agir avec civisme.

S'abstenir de toute violence verbale et physique.

Rester avec son groupe.

Laisser à la maison les effets personnels de valeur (ex. téléphone, tablette, console de jeu portable, etc.).

Ne pas partager de la nourriture.



Politiques du camp des fêtes

Autorisation de départ

Les animateur·trice·s peuvent laisser partir les enfants uniquement avec les personnes mentionnées sur la fiche d'inscription de l'enfant.

Si une personne autre que celles qui sont mentionnées sur la fiche doit venir chercher votre enfant, vous devez communiquer avec le centre en téléphonant au 514-729-8467 ou nous informer en personne ou par écrit. Vous devez aviser le personnel en spécifiant clairement le nom de votre enfant ainsi que le nom de la personne qui viendra chercher l'enfant. Si vous ne téléphonez pas, le personnel n'autorisera pas votre enfant à quitter.

Nous prenons ces mesures pour des raisons de sécurité.

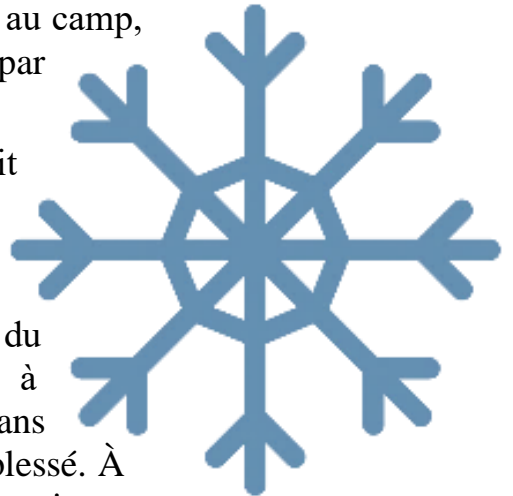
Frais de retards

Veillez noter que nous ne sommes pas responsables des enfants avant 8h. Le soir, tout retard entraînera des frais de 15\$ pour chaque tranche de 15 minutes. Ces frais seront ajoutés à votre dossier et payables à la maison du citoyen (local 108).

Accident

Si votre enfant est victime d'un accident léger lorsqu'il est au camp, vous serez avisé dès la fin des activités en personne ou par téléphone.

Si votre enfant est victime d'un accident grave et qu'il doit être transporté en ambulance, vous serez alors aussitôt contacté. Nous vous donnerons le nom de l'hôpital où ce dernier a été conduit. Lors d'un transport en ambulance, votre enfant sera accompagné par un membre de l'équipe du camp de jour jusqu'à votre arrivée ou de la personne à contacter en cas d'urgence. Les animateur·trice·s sont dans l'obligation d'administrer les premiers soins à tout enfant blessé. À noter, les animateur·trice·s ont suivi un cours de premiers soins et ont également, en tout temps, une trousse avec eux.



Poux

Le personnel du camp de jour doit être informé rapidement lorsque votre enfant est infecté par la pédiculose (poux). Par la suite, vous devez remettre aux coordonnateurs la preuve d'achat du produit utilisé pour le traitement avant que votre enfant réintègre son groupe.

Maladie

Aucun enfant malade (fiévreux, contagieux ou autre) ne peut être admis au camp de jour. Si l'animateur·trice se rend compte d'un tel état chez votre enfant, le responsable vous téléphonera aussitôt afin que vous veniez le chercher le plus rapidement possible. Si le responsable ne vous rejoint pas, il appellera la personne à contacter en cas d'urgence. Si votre enfant se remet d'une maladie contagieuse et que vous souhaitez son retour au camp de jour, il faudra remettre aux responsables des activités un certificat médical attestant la « non-contagion », une copie du diagnostic de la maladie ainsi qu'une photocopie.

Consignes sanitaires

- * Il sera obligatoire de désinfecter ses mains à l'entrée.
- * Une distanciation d'un mètre aura lieu entre le personnel et les enfants ainsi qu'entre deux groupes de différentes bulles.
- * Aucune distanciation sociale n'est nécessaire entre les enfants d'un même groupe bulle
- * Les animateur·trice·s porteront un masque procédural à l'intérieur, dans les transports ainsi que lorsque la distanciation d'un mètre ne peut être respectée.
- * Les enfants devront porter un masque ou un couvre visage dans les transports.
- * Il est important de noter qu'une personne (un parent, un tuteur ou une personne à contacter en cas d'urgence) doit être joignable en tout temps. En cas d'apparition de symptôme chez l'enfant, ce dernier sera isolé et il sera nécessaire de venir chercher l'enfant dans les plus brefs délais.
- * L'enfant qui présente des symptômes ne pourra réintégrer le camp qu'avec la preuve d'un test de dépistage négatif.

**Veuillez noter que ces informations sont sujettes à changement en fonctions des consignes sanitaires en vigueur.*



LOISIRS COMMUNAUTAIRES
SAINT·MICHEL